



Mairie de GERARDMER  
(AT/LB)

**COMPTE RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL  
du Vendredi 23 Février 2018**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

REDIGE à destination d'ENEDIS, considérant que la Commune n'a juridiquement pas d'autres solutions, un moratoire pour dire :

- qu'il n'est pas admissible de forcer les usagers qui y sont opposés à accepter la pose des nouveaux compteurs,
- de ne pas changer le compteur chez les personnes qui refusent en ayant manifesté explicitement leur opposition.

**POUR : 29**

Fait et affiché en Mairie de GERARDMER, le 27 Février 2018.

Le Maire,

Stessy SPEISSMANN



**Vosges**  
matin

Épinal La Plaine Remiremont - Gérardmer Saint-Dié-des-Vosges

Gérardmer | Justice

# Linky : la requête d'ENEDIS contre la Ville de Gérardmer rejetée

11 avr. 2020 à 07:30 - Temps de lecture : 1 min

Par une requête déposée en octobre 2018, Enedis avait saisi le Tribunal Administratif pour demander **l'annulation d'une délibération** prise le 23 février 2018 par le Conseil Municipal de Gérardmer, au sujet du déploiement des compteurs Linky.

Le fournisseur avait également demandé à la commune **d'abroger cette délibération.**

Une demande refusée par le maire, Stessy Speissmann qui avait estimé « **qu'il n'est pas admissible de forcer les usagers qui y sont opposés à accepter la pose des nouveaux compteurs** ».



Photo VM /Francois-Xavier GRIMAUD

Les élus géromois avaient demandé à Enedis « **de ne pas changer le compteur chez les personnes qui refusent en ayant manifesté explicitement leur opposition** ».

**Par une ordonnance notifiée le 17 mars 2020, le Tribunal Administratif de Nancy a rejeté la demande d'Enedis.**